

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **CARRE** Annie, **VEZIER** Stéphane, **QUEVILLON** Karine, **JONQUAIS** Nathalie, David **GODEFROY**, Jean Michel **MARZIN**, Hélène **HULIN**

Absents excusés : **COUTURE** Sylvain, **DUPARC** Mélanie, **GRAIN** Julie, **HEBERT** Mickaël, **HAI** Sophie, **FOSSE** Christian.

Arrivée de Monsieur **HEBERT** Mickaël à 20h10.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Mme **PEPIN** Hélène est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le compte administratif et le compte de gestion 2017, une délibération doit être prise.

Mr **Jean-Michel MARZIN** demande au Conseil Municipal de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la rétrocession à titre gratuit, et à l'attention du Département de Seine-Maritime, de la parcelle d'assiette du parking du Collège Gustave Flaubert, dont le syndicat reste à ce jour propriétaire.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (**8 Voix Pour**), que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Madame le Maire présente le compte administratif 2017, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	475 652.37 €	Recettes de Fonctionnement :	536 940.52 €
Dépenses d'Investissement :	36 882.42 €	Recettes d'Investissement :	7 487.80 €
TOTAL DES DEPENSES :	512 534.79 €	TOTAL DES RECETTES :	544 428.32€
Excédent de Fonctionnement 2017 :	61 288.15 €		
Déficit d'investissement 2017 :	- 29 394.62 €		
Excédent global 2017 :	31 893.53 €		

Le Compte Administratif est strictement identique au Compte de Gestion, il représente le résultat de l'exécution budgétaire 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (**8 voix Pour**), le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2017.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal fait les constats suivants :

Excédent en Fonctionnement (2017)	61 288.15€	Déficit en investissement (2017)	-29 394.32€
Excédent en Fonctionnement (2016)	295 922.38€	Déficit d'investissement (2016)	- 1 783.80€
soit Excédent de clôture en Fonctionnement	357 210.53 €	soit Déficit de clôture en Investissement	- 31 178.42 €
		= besoin de financement	

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**9 Voix Pour**), d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2017 (excédent) : 357 210.53 €
- Affectation report en Investissement
(au compte 1068/réserves) : - 31 178.42 €
- Résultat report en Fonctionnement
(au compte 002) : 326 032.11 €
- Résultat report en Investissement
(au compte 001) : - 31 178.42 €

FISCALITE LOCALE-TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**9 Voix Pour**), de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018. Ceux-ci sont votés comme suit :

Taxe d'habitation :	16.12 %	Produit attendu :	73 104 €
Taxe de foncière (bâti) :	31.86 %	Produit attendu :	108 643 €
Taxe foncière (non bâti) :	60.51 %	Produit attendu :	17 911 €

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour un montant global de 199 658 €.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Il est procédé au vote des subventions communales allouées aux associations locales. Pour bénéficier des subventions, les associations devront en faire la demande et présenter leur bilan de l'année 2017 en faisant apparaître leur solde, les opérations réalisées et le nombre d'adhérents au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal prend la décision de reporter le même mode d'attribution que l'année précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**9 voix pour**) d'attribuer les subventions communales comme suit pour l'année 2018 :

- Un plancher de 200.00 € + une somme de 10.00€ par adhérent Mesnillais, selon le nombre d'adhérents au 1er janvier 2018, aux associations suivantes : Société de chasse, MJC, Club de l'Amitié, Club de Football des Boucles de la Seine.
- Une somme de 1 800.00€ pour l'association ayant un intérêt communal : le Comité des Fêtes.
- Une somme de 500.00€ pour l'association des Anciens Combattants.
- Une somme de 12.00€/enfant pour la Coopérative scolaire, selon le nombre d'enfants scolarisés au 1er janvier 2018.
- Une somme de 3 000.00€ pour le C.C.A.S.
- Une somme de 150.00€ pour A.D.M.R.
- Une somme de 22.00€ pour DDEN.
- Une somme de 1 291.00€ pour SIVOM.
- Une somme de 50.00€ pour Fondation du patrimoine.
- Une somme de 250€ pour Coppalosjume
- Une somme de 20.00€/enfant ayant suivi le stage « Foot » pendant les vacances de printemps et habitant le Mesnil-sous-Jumièges pour le Club de Football des Boucles de la Seine.

Ces montants seront imputés au compte 6574.

BUDGET PRIMITIF 2018

Mme le maire présente le Budget Primitif 2018 qui a été élaboré en Commission communale « Budget et Finances » et visé par Mme **RUFFE**, Inspectrice du Trésor.

Pour cette année 2018, il n'y a pas de crédits à reporter (RAR).

Après délibération, Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (**9 Voix Pour**), le budget par chapitre et l'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 728 677.00 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 325 733.58 € dont 121 893.16 € correspondant à des opérations d'ordre de régularisation déjà imputées.

MODALITES DE VERSEMENT DE RAPPEL DE REMUNERATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame HULIN Eveline.

Mme HULIN souhaite que la régularisation de son salaire qui lui est due, lui soit versée par mensualités successives à partir du mois de juillet 2018.

Ceci nécessite une délibération.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (**9 Voix Pour**), l'acceptation de la demande de Mme HULIN Eveline.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE D'ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG76

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de Seine-Maritime (CDG 76) assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commissions administratives paritaires, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement, la collectivité peut déclencher, le cas échéant, la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage,
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines,
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général,
- Réalisation des dossiers CNRACL,
- Réalisation des paies,
- Mission archives,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Missions temporaires,
- Médecines préventives*,
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité,
- Expertise en hygiène et sécurité,
- Expertise en ergonomie,
- Expertise en ergonomie du poste de travail,
- Ou toute autre mission.

*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (**9 voix Pour**) de :

ARTICLE 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.,)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans le patrimoine existant des collectivités publiques, la commune a réalisé une demande de subvention à la Métropole afin de financer une partie des travaux pour la salle « Le Mascaret » ainsi que pour l'école « Les Abeilles ».

Pour ce qui est de la salle « Le Mascaret », la commune projette de changer les radiateurs électriques actuels par des radiateurs électriques avec régulation (coût : 6 750€ TTC) ainsi que de changer les portes et fenêtres (coût : 19 392€ TTC) afin de gagner en confort thermique. Le coût total de l'opération s'élève à 26 142€ TTC.

En ce qui concerne l'école « Les Abeilles », la commune a pour projet d'isoler les combles via la pose d'une laine de roche soufflée sur l'isolant existant (coût 15 028.32€ TTC), ainsi que l'isolation des tuyaux de chauffage (vide sanitaire) par la pose de coquilles de laine de roche (coût : 14 920.20€ TTC). Le coût total de l'opération s'élève à 29 948.52€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (**9 voix Pour**) la demande de subvention pour la réalisation des travaux pour la salle « Le Mascaret » et l'école « Les Abeilles » dans le cadre du programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans le cadre du patrimoine public.

STAGIAIRISATION DE MONSIEUR AGNES CHRISTOPHE SUR UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de Mr VAUQUELIN Philippe pour mutation la commune a recruté Mr AGNES Christophe en Contrat à Durée Déterminée du 19 mars au 31 mars 2018, et, demande l'avis du Conseil Municipal pour le nommer stagiaire sur un poste d'adjoint technique permanent.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (**9 voix Pour**) la nomination en stage de Mr AGNES Christophe sur un poste d'adjoint technique permanent.

RETROCESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE D'ASSIETTE DU PARKING DU CES DE DUCLAIR ENTRE LE SYNDICAT DU CES ET DE DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME – APPROBATION DE LA PROCEDURE EN QUALITE DE COMMUNE MEMBRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer quant à la validation de la rétrocession à titre gratuit de la parcelle d'assiette du parking du CES de Duclair entre le Syndicat du CES et le Département de Seine Maritime.

En effet, Mme le Maire rappelle qu'au titre de la procédure en cours, il demeure nécessaire que le Département de Seine Maritime dispose de l'approbation de toutes les communes membres du Syndicat avant d'envisager toute rédaction d'acte administratif de rétrocession, de même qu'un passage en Commission Permanente en vue de l'avalisation de cette démarche.

C'est en ce sens que la commune de Mesnil sous Jumièges est appelée à délibérer afin d'approuver ou de refuser le transfert de cette parcelle au sein du périmètre de compétence du Département de Seine Maritime.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité (**9 voix Pour**) d'accepter le transfert entre le Syndicat Intercommunal du CES de Duclair et de Département de Seine Maritime des parcelles AP n°241 et AP n°245 dite d'assiette du parking du collège Gustave Flaubert, en sa qualité de commune membre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr VEZIER Stéphane informe le Conseil Municipal de la révision des statuts de la Base de Loisirs Jumièges/Le Mesnil suite au départ de la Région et du département de l'Eure.

Madame le Maire propose d'organiser une réunion de travail à ce sujet pour étudier les nouveaux statuts proposés.

Mr VEZIER Stéphane ajoute que les peupliers qui ont été coupés sur la base seront à récupérer prochainement par la commune.

Mme HULIN Hélène se questionne sur la diffusion de la vacance de poste d'adjoint administratif sur Cap Territorial. Madame le Maire répond que cela fait suite à la suppression du poste de rédacteur principal et à la création d'un poste d'adjoint administratif.

Mme HULIN Hélène informe l'assemblée que la dernière manifestation organisée par Mesnil Festif s'est très bien déroulée.

Mme le Maire informe qu'elle a été sollicitée à plusieurs reprises pour des problèmes de nuisances sonores dues à des aboiements de chiens.

Mme le Maire signale aussi que les problèmes de remblais persistent malgré l'information auprès des personnes concernées et les mises en garde effectuées. Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques.

Mme CARRE Annie informe qu'il y aura peu d'ouverture de Centre de Loisirs pendant les vacances de Pâques. Le centre ouvrira le mercredi, jeudi et vendredi sur les deux premières semaines des vacances (semaines 17 et 18).

Mme CARRE Annie annonce le renouvellement de Mme BIDAUX Justine (titulaire du BAFA depuis le 21/03/2018) en contrat aidé, ainsi que l'embauche en CDD de Mme COUTURE Lucie.

Mme JONQUAIS Nathalie explique que le bulletin municipal est pratiquement terminé et qu'un devis pour impression a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 22h00

Fait en Mairie, le 12 Avril 2018

Le Maire,

EVA LEMARCHAND